



Commission Sportive Nationale SAMBO

FEDERATION FRANÇAISE DE LUTTE



Le 13/03/2023 est voté la circulaire suivante :

Circulaire N° 2 – 2023/03/13

Avenant au règlement pour les Opens de sambo

1. SURCLASSEMENT

Les organisations de type OPEN nationaux ou internationaux, autorisent des aménagements et regroupements de catégories d'âge et de poids.

Dans un souci d'enrichir la pratique pour proposer davantage de combats, il est possible de réunir, par exemple, les cadets avec les juniors en une seule catégorie d'âge. Ou les Espoirs avec les Seniors.

Les clubs qui ENGAGENT des compétiteurs sur les OPEN, acceptent ce principe de surclassement éventuel. Dans ce cas, les classements ne se font pas par catégorie officielle, mais sur la catégorie supérieure. Un athlète seul dans une catégorie, ou qui n'accepterait pas le surclassement dans la catégorie supérieure, ne pourra pas réclamer de classement et de médaille.

2. CATEGORIES

Les catégories de sambo combat et sportif de moins de 6 athlètes engagés, s'affrontent en poule et non en tableau. (sauf décision contraire des organisateurs CSNS).

Pour la CSNS
Le Secrétariat Général

